

(*Approvisionnement de l'Armée des Alpes - 1815*)

Armée des Alpes

Carouge, le 24 juin 1815

Le Commissaire des guerres de la 23^e division

A Monsieur le maire de la Commune de Veyrier

Monsieur le Maire,

En attendant que les Entrepreneurs généraux des divers services de l'armée aient eu le tems de pourvoir aux approvisionnements nécessaires pour la subsistance des troupes de la 23^e division de l'armée des alpes commandée par Mr le Lieutenant général Comte Dessaix, je suis chargé par Mr l'ordonnateur en chef de me concerter avec MM. les maires des communes du pays que la troupe de cette division vient d'occuper pour connaître les moyens et les ressources que peuvent offrir ces communes en bleds, fourrage et viande.

Je dois, Monsieur le Maire, vous prévenir qu'il ne peut être question de réquisitionner à la charge des habitans, parce que le Gouvernement ayant traité avec des Entrepreneurs, toutes les fournitures sont faites pour leur compte et seront payées ; mais vous devez sentir que, lorsqu'il s'agit de grands approvisionnements, ces entrepreneurs ne sont pas à portée de pourvoir sur le champ à la subsistance des troupes dans les premiers momens de l'occupation.

Il devient donc absolument nécessaire d'approvisionner l'armée par les ressources que peuvent présenter les communes.

C'est dans ce but et pour connaître ces ressources que j'ai l'honneur de vous convoquer en assemblée générale pour demain dimanche, à la mairie de Carouge, à 9 heures du matin.

Votre attachement bien connu pour la France m'assure de votre exactitude à vous rendre à mon invitation et j'espère que vous me seconderez de tous vos moyens dans cette circonstance.

Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé.....)